



(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication : **0 520 885 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : **92401775.9**

(51) Int. Cl.⁵ : **B65D 83/08, B65D 63/10**

(22) Date de dépôt : **24.06.92**

(30) Priorité : **25.06.91 FR 9107757**

(43) Date de publication de la demande :
30.12.92 Bulletin 92/53

(84) Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU NL SE

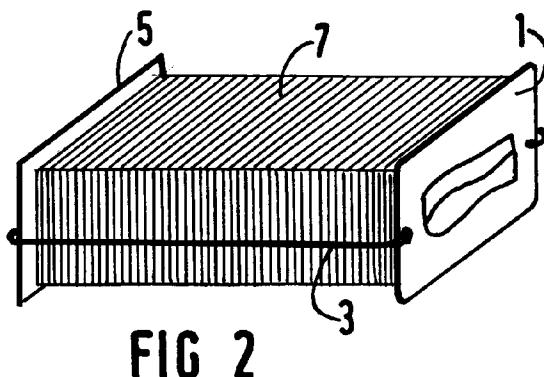
(71) Demandeur : **KAYSERSBERG SA**
Route de Lapoutroie
F-68240 Kaysersberg (FR)

(72) Inventeur : **Neveu, Jean-Louis**
1, rue Marcel Picard
F-27690 Lery (FR)
Inventeur : **Bertrand, François**
93/95, rue de Bellevue
92100 Boulogne (FR)

(74) Mandataire : **David, Daniel et al**
KAYSERSBERG Service Propriété Industrielle
23 boulevard Georges Clemenceau
F-92402 Courbevoie Cédex (FR)

(54) **Emballage formant distributeur pour produits plats et souples.**

(57) Emballage formant distributeur pour produits plats et souples tels que des serviettes de table en papier empilées en paquet caractérisé en ce qu'il comprend une paroi de distribution (1, 1', 101) en matériau rigide, tel que le carton, adjacente à l'une des faces de la pile parallèle auxdits produits (7), ladite paroi (1, 1', 101) étant pourvue d'une fente de distribution (11, 11', 111) par laquelle les produits sont extraits, et d'un moyen de rappel élastique (3, 3') reliant la paroi (1, 1', 101) à la face opposée de la pile de produits de manière à exercer une force de compression sur ladite face opposée, vers la paroi de distribution (1, 1', 101).



EP 0 520 885 A1

L'invention se rapporte à un emballage pouvant être utilisé comme distributeur pour produits plats et souples, notamment pour des produits en papier du type serviettes de table, essuyeuses, essuie-mains, etc...

L'emploi d'articles en papier que l'on jette après usage est maintenant largement répandu. Ils offrent un avantage particulier dans les collectivités : restauration ou hôtellerie par exemple, du fait qu'ils réduisent les frais d'entretien.

Ainsi les serviettes de table en papier se présentent sous la forme d'une feuille pliée généralement en quatre. Elles sont souvent disposées dans des distributeurs rigides parallélépipédiques dont une face, parallèle aux plans des serviettes, comporte une ouverture de distribution par laquelle elles sont extraites. Au fur et à mesure que la charge est consommée, la longueur de la pile diminue ; et afin de la maintenir plaquée contre la paroi distribution, les distributeurs comportent un poussoir à ressort en appui sur le fond qui assure la compression nécessaire. Lorsque le distributeur est épuisé, son chargement nécessite une succession d'opérations plus ou moins aisées selon le mécanisme utilisé.

Par ailleurs, les recharges de serviettes sont en général enveloppées dans un film plastique ou dans un manchon de papier. Il n'est pas possible de les utiliser telles quelles sans distributeur.

L'invention a pour objet de fournir un emballage remplissant la fonction de distributeur pour ce type de produits empilés en paquet.

Il est caractérisé en ce qu'il comprend une paroi de distribution en matériau rigide, tel que le carton, adjacent à l'une des deux faces de la pile parallèle auxdits produits, ladite paroi étant pourvue d'une ouverture de distribution par laquelle les produits peuvent être extraits, et un moyen de rappel élastique reliant ladite paroi à la face opposée de la pile de produits de manière à exercer une poussée permanente sur celle-ci vers la paroi de distribution.

Un paquet de produits ainsi conditionné présente plusieurs avantages :

Il offre un gain place pour le transport du fait de sa compacité.

Il peut être utilisé tel quel et évite, si on le souhaite, l'emploi des distributeurs de l'art antérieur dont il constitue un substitut économique.

Il peut être utilisé comme recharge dans les distributeurs de l'art antérieur et offre alors l'intérêt d'une simplicité de mise en place et de rechargement à l'instar d'une cassette. Il peut être utilisé en combinaison avec un simple boîtier, sans mécanisme complexe de poussoir à ressort, dont l'encombrement se trouve ainsi réduit.

Le moyen de rappel élastique sera avantagéusement constitué à partir d'un ruban en matériau élastique bien connu en soi.

Selon un mode de réalisation, l'emballage

comporte une deuxième paroi rigide en appui sur la face opposée de la pile de produits, les deux parois étant reliées par ledit moyen de rappel élastique.

5 Selon un autre mode de réalisation, l'emballage est constitué par une enveloppe en forme de manchon avec une paroi de distribution et une deuxième paroi parallèle à la première, les deux parois étant reliées par des entretoises.

10 Ces deux modes de réalisation offrent l'avantage d'être particulièrement économiques aussi bien en matériau qu'à la fabrication.

L'invention est décrite ci-après plus en détail, mais sans caractère limitatif, en référence aux dessins annexés, sur lesquels :

15 - la figure 1 représente les éléments d'un emballage selon un premier mode de réalisation de l'invention,

- la figure 2 représente un paquet de produits emballé,

20 - la figure 3 représente en coupe un paquet à l'intérieur d'un boîtier,

- la figure 4 représente un emballage selon un deuxième mode de réalisation de l'invention,

- la figure 5 représente un paquet emballé selon le deuxième mode de réalisation,

- la figure 6 représente une plaque de carton pré-découpée selon le deuxième mode de réalisation,

- la figure 7 représente un paquet emballé selon une variante du deuxième mode de réalisation.

25 - la figure 8 représente un autre mode de réalisation de boîtier et de sa recharge.

Selon le premier mode de réalisation représenté sur les figures 1 et 3, on voit que l'emballage comprend une première paroi (1) constituée par une plaque en matériau rigide ou semi-rigide tel que le carton, et découpée sensiblement au format du produit à conditionner, par exemple au format d'une serviette de table pliée. Dans cette plaque on a ménagé une ouverture de distribution (11). On y a fixé également, par tout moyen approprié : collage, agrafage, etc..., un ruban élastique (3) qui forme un anneau.

30 L'emballage comprend également une paroi arrière (5) constituée par une plaque semblable à la première.

35 Sur la figure 2, on voit le paquet de produits (7) inséré entre les deux plaques (1 et 5). Ces dernières sont maintenues l'une à l'autre par le ruban élastique (3) que l'on a tendu et rabattu sur la face libre de la plaque (5). L'ensemble constitue ainsi une recharge pour un distributeur ou peut être utilisé sans boîtier de distribution.

40 La force de rappel exercée par le ruban (3) sur la plaque (5) comprime le paquet (7). Il s'ensuit que la plaque (5) forme poussoir jusqu'à ce que celui-ci soit consommé et que le ruban revienne à son état détendu.

45 Pour améliorer la stabilité de l'ensemble, il est possible de prévoir un deuxième ruban, tendu dans le

plan perpendiculaire à celui du premier ruban.

De même, on ne sort pas du cadre de l'invention en utilisant des rubans élastiques distincts, reliant les bords correspondants des deux plaques au lieu d'un ruban monté en anneau.

Pour compléter l'emballage, il est possible également d'envelopper le paquet de produits, ou l'ensemble, d'un film de protection contre les salissures ou tout autre dommage susceptible de survenir pendant le transport.

Sur la figure 3, on a représenté un paquet de produits conditionné selon l'invention et placé à l'intérieur d'un boîtier (20) ouvert sur une face. On peut prévoir un élément (21) en forme de cadre pour immobiliser le paquet à l'intérieur. Dans le mode de réalisation représenté, la plaque de distribution (1) est de dimension suffisante pour permettre son calage entre le bord du réceptacle et le cadre (21).

Selon un deuxième mode de réalisation représenté aux figures 4 à 6, l'emballage est en forme de manchon (100) avec une paroi de distribution (101) avec ouverture (111) et une paroi arrière (105) ; les deux parois sont reliées entre elles par des entretoises (102, 103, 104). On observe que la paroi arrière (105) est en fait un retour de l'entretoise (104). Avant mise en service, le ruban élastique (3) est disposé comme dans l'exemple précédent.

Les entretoises empêchent a priori la paroi (105) de se mouvoir vers la paroi (101). On a donc prévu une ligne prédécoupée (106) sur la paroi (105) de sorte qu'elle soit rompue par l'élastique (3) à la mise en service. Il peut ainsi entraîner les produits vers l'ouverture de distribution au fur et à mesure qu'ils sont débités.

Un mode particulièrement avantageux de réalisation de l'enveloppe (100) consiste à découper une plaque de carton - ou tout autre matériau équivalent - comme représenté à la figure 6. Les traits pleins figurent les découpes et les traits interrompus les lignes de pliage.

La plaque est découpée ainsi dans le sens de la longueur en 3 bandes (102, 103, 104) à partir d'une ligne de pliage transversale (105') délimitant un rabat. A l'autre extrémité de la plaque, la ligne de pliage transversale (101') délimite un deuxième rabat et la ligne de pliage (101'') qui lui est parallèle délimite avec la ligne (101') un panneau (101) qui constituera la paroi de distribution. On découpe à cet effet une ouverture dans le panneau.

Pour le montage, on plie la bande centrale (104) en (105'), dans un sens, et en (104') - distant de (105') - dans l'autre sens. La partie comprise entre les lignes (105') et (104') constitue la paroi (105) arrière. On plie le panneau (101) autour de la ligne (101'') et on fixe l'extrémité de la bande (104) au rabat venu de (101) que l'on a également replié. On obtient ainsi le manchon de la figure 4.

Selon une variante, au lieu de prévoir la rupture

de la paroi (105) on peut ménager des lignes de pliage sur les entretoises (102, 103 et 104) de façon à leur permettre de se plier en accordéon et d'assurer la fonction pousoir par la paroi (105) au fur et à mesure du débit des produits.

La figure 8 représente un mode particulièrement avantageux de l'invention.

La recharge est montrée à demi engagée dans un boîtier (30) à ouverture frontale. L'emballage de la recharge est constitué d'une plaque (1') frontale avec une ouverture de distribution (11'), de deux rubans élastiques (3'), et d'une plaque arrière non visible sur la figure.

La plaque (1') est pourvue de volets (10') sur les bords, qui forment un angle avec elle. Ils sont, sur le figure, rabattus contre le paquet de serviettes.

Le boîtier (30) comprend un élément de paroi frontale amovible (31) pourvu d'une ouverture de distribution. L'élément (31) est constitué également en un matériau rigide, et comporte des rebords latéraux (32, 33) qui lui sont perpendiculaires.

Le rebord (33) est pourvu, sur sa face interne, d'un ergot (34) dont la fonction est de coopérer avec le volet (10') de la plaque (1') pour l'immobiliser. Le flanc (32) est pourvu d'un moyen (35) d'accrochage avec la paroi correspondante du boîtier. On met en place la recharge dans le boîtier de la manière suivante :

On dispose la face amovible (31) contre la plaque (1') et on l'y solidarise en faisant en sorte que l'ergot (34) vienne en prise sur le bord libre du volet (10').

L'ensemble ainsi solidaire est introduit dans le boîtier que l'élément de paroi (31) vient fermer.

Le moyen d'accrochage (35) assure la solidarisation de l'élément de paroi (31) avec le boîtier.

On dispose ainsi d'un ensemble stable, dont le remplissage est particulièrement aisé. Le nombre de pièces est réduit tout en assurant la fonction d'entraînement des articles.

L'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation présentés, elle englobe tous les équivalents.

Revendications

1. Emballage formant distributeur pour produits plats et souples, tels que des serviettes de table en papier empilées en paquet, caractérisé en ce qu'il comprend une paroi de distribution constituée par une plaque (1, 1', 101) en matériau rigide, tel que le carton, adjacent à l'une des faces de la pile parallèle auxdits produits (7), ladite paroi (1, 1', 101) étant pourvue d'une fente de distribution (11, 11', 111) par laquelle les produits sont extraits, et d'un moyen de rappel élastique (3, 3') reliant la paroi (1, 1', 101) à la face opposée de la pile de produits de manière à exercer une force de compression sur ladite face opposée,

- vers la paroi de distribution (1, 1', 101). rieur du boîtier (30).
2. Emballage selon la revendication 1 caractérisé en ce que le moyen de rappel élastique est constitué par un ruban en matériau élastique. 5
3. Emballage selon la revendication 2 caractérisé en ce que le ruban (3, 3') forme un anneau.
4. Emballage selon l'une des revendications 1 à 3 caractérisé en ce qu'il comprend une deuxième plaque (5, 105) en matériau rigide venant en appui sur la face opposée de la pile de produits et relié à la paroi de distribution (1, 101) par le moyen de rappel élastique (3). 10
5. Emballage selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce qu'il forme un manchon (100) avec une paroi de distribution (101), une paroi opposée (105) et des entretoises (102, 103, 104) reliant les plaques (101) et (105). 15
6. Emballage selon la revendication 5 caractérisé en ce que la paroi (105) comporte une ligne (106) prédécoupée de manière à permettre sa rupture par le moyen élastique et l'entraînement des produits vers l'ouverture de distribution. 20
7. Emballage selon la revendication 5 caractérisé en ce que les entretoises (102, 103 et 104) comportent des lignes de pré-pliage parallèles aux parois (101 et 105) de façon à permettre leur pliage sous l'effet de la poussée par la paroi (105) au fur et à mesure du débit des produits. 25
8. Emballage selon l'une des revendications 5 à 7 caractérisé en ce qu'il est réalisé à partir d'une plaque de carton, ou autre matériau similaire, de forme rectangulaire, dans laquelle on a découpé au moins deux bandes parallèles (104, et 102, 103) pour constituer lesdites entretoises. 30
9. Emballage selon l'une des revendications 1 à 4 caractérisée en ce que ladite plaque (1') comporte au moins un volet (10') formant un angle avec elle. 35
10. Distributeur de produits plats et souples caractérisé en ce qu'il est constitué d'un boîtier (20, 30) en matériau rigide avec une paroi comportant une ouverture de distribution, et d'une recharge formée par un emballage selon l'une des revendications 1 à 9. 40
11. Distributeur selon la revendication 10 caractérisé en ce que ladite paroi est constituée par un élément de paroi (31) amovible qui comporte un moyen (34) pour immobiliser la recharge à l'intérieur du boîtier (30). 45
12. Distributeur selon la revendication 11 caractérisé en ce que ledit moyen d'immobilisation est constitué par un ergot (34), solidaire d'un rebord, co-pérant avec un volet (10') de la paroi de distribution de la recharge. 50
13. Distributeur selon la revendication 12 caractérisé en ce que le moyen d'immobilisation est constitué par un ergot (34), solidaire d'un rebord, co-pérant avec un volet (10') de la paroi de distribution de la recharge. 55

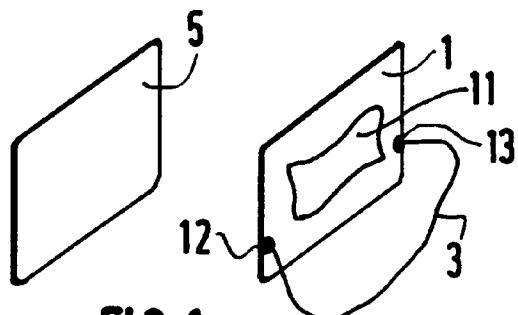


FIG. 1

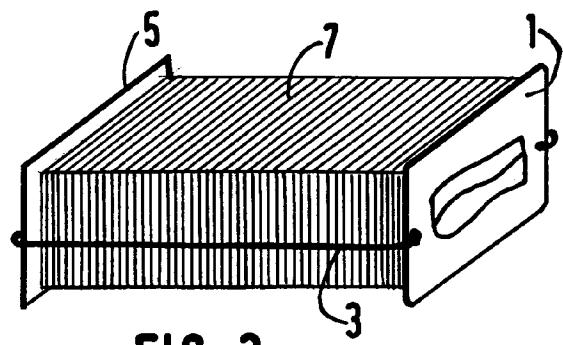


FIG. 2

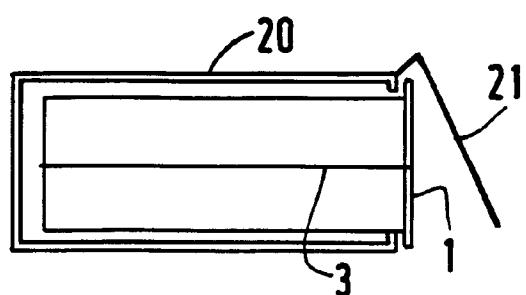


FIG. 3

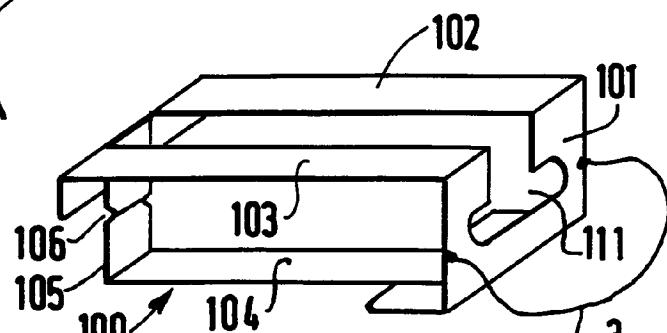


FIG. 4

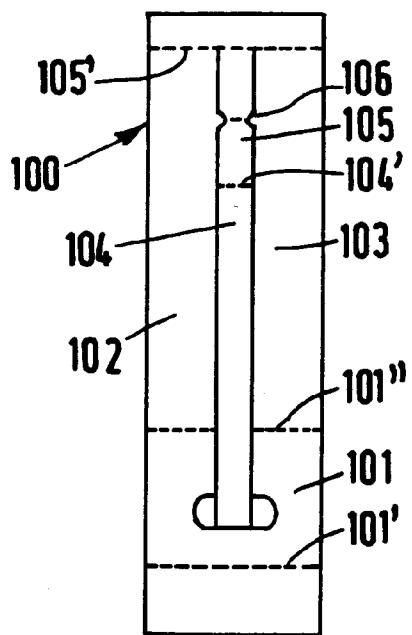


FIG. 6

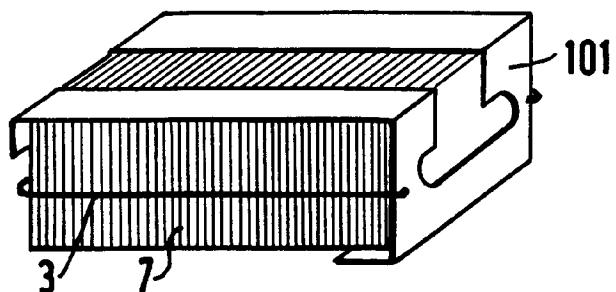


FIG. 5

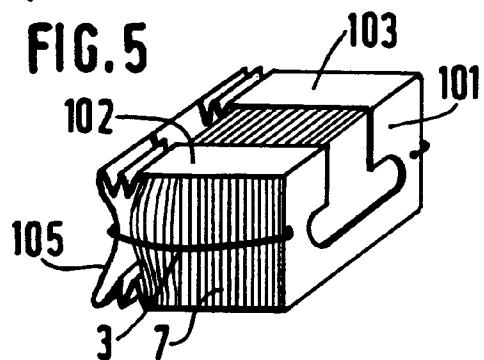


FIG. 7

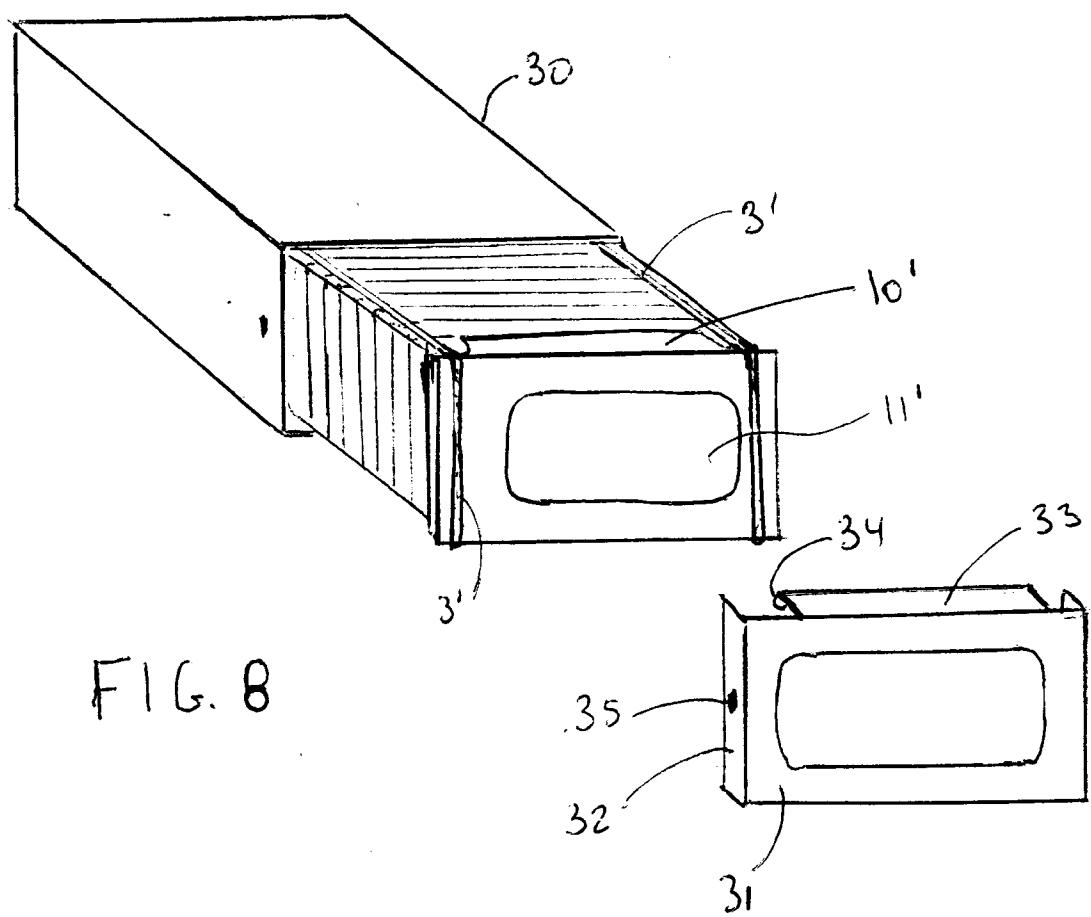


FIG. 8



Office européen des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 92 40 1775

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
X	CH-A-511 160 (WEBER)	1-4	B65D83/08
A	* colonne 3, ligne 25 - colonne 3, ligne 41; figures *	5,8	B65D63/10

X	US-A-2 801 000 (BUSCH)	1-3,9,10	
A	* revendication 1; figures *	5,6,11	

X	US-A-3 202 316 (SILVER)	1-4	
A	* colonne 2, ligne 1 - colonne 2, ligne 59; figures *	5,8	

A	EP-A-0 126 362 (MASTROBUONI)	7	
	* page 4, ligne 21 - page 5, ligne 13; figures 2-4 *		

A	FR-A-2 215 819 (MICHEL)	11,12	
	* revendication 1; figures *		

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	10 SEPTEMBRE 1992	NEWELL P.G.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date		
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande		
O : divulgarion non-térrite	L : cité pour d'autres raisons		
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant		